


**Les nouveaux**



T D S

**services en ligne**

**Déclaration  
de données sociales  
2009**

Le portail au service  
des acteurs  
de l'entreprise



[www.e-ventail.fr](http://www.e-ventail.fr)

## **La CRAM du Languedoc-Roussillon est le gestionnaire direct de la retraite des salariés de l'industrie, du commerce et des services de la région.**

**Vous êtes élu, chef d'entreprise, responsable associatif, nous sommes partenaires.**

Nous tenons à jour les comptes salariés via le traitement des données sociales des entreprises et gérons les retraites des assurés de la région Languedoc-Roussillon à partir des déclarations que vous nous faites.

### **Proche des entreprises, nous facilitons la transmission des données sociales**

Chaque année, vous transmettez à la CRAM les salaires, les périodes de maladie, invalidité, accidents du travail, chômage de vos salariés en établissant votre déclaration de données sociales.

Cette déclaration est aujourd'hui transmise grâce à la norme DADSU<sup>1</sup> qui permet d'informer simultanément l'ensemble des organismes partenaires (retraites complémentaires, services des impôts...).

(1) Déclaration automatisée de données sociales unifiée

### **Que deviennent ces données ?**

Elles sont reportées sur le compte individuel de chaque salarié. Elles seront indispensables pour le calcul des futures retraites. Ces données sont aussi transmises à la Direction Générale des Impôts pour établir le pré-remplissage des déclarations d'impôt sur le revenu.

**La déclaration annuelle de données sociales est une formalité essentielle pour la Sécurité sociale. Elle garantit les droits sociaux des salariés. Cette formalité obligatoire s'effectue une fois par an au mois de janvier.**

### **Les nouveaux services en ligne pour optimiser le traitement de vos données sociales :**

- la saisie en ligne de votre DADS ou la transmission d'un fichier à la norme DADSU sur net-entreprises,
- le suivi des déclarations : le bilan des DADS est actualisé chaque jour,
- le bilan d'identification des salariés : correction en ligne des informations erronées.

**Vous saisissez en ligne votre déclaration de données sociales**

**Utilisez le service DADSNET**  
Inscription en ligne sur  
**[www.e-ventail.fr](http://www.e-ventail.fr)**

**Vous êtes équipé d'un logiciel de paie à la norme DADSU**

**Utilisez le service NET-DADSU**  
Inscription en ligne sur  
**[www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)**

L'inscription préalable est indispensable.  
Une démonstration en ligne est disponible 24 heures sur 24.

### **Nos 5 engagements pour les entreprises**

- 1 Nous vous offrons un portail pour déclarer et vous informer
- 2 Nous vous proposons d'ouvrir progressivement des services en ligne pour améliorer la qualité de vos déclarations
- 3 Nous vous garantissons des réponses rapides et personnalisées
- 4 Nous vous simplifions l'accès à nos services
- 5 Nous vous écoutons pour progresser

## En 2008, 60 000 entreprises ont transmis à la CRAM Languedoc-Roussillon près d'1 million de lignes de salaires

Vous êtes notre 1<sup>er</sup> partenaire en matière de retraite  
La fiabilité des informations que vous nous transmettez  
en qualité d'employeur est essentielle,  
notamment en matière d'identification des salariés.

### La CRAM du Languedoc-Roussillon met à votre disposition :

#### Des services en ligne

**[www.e-ventail.fr](http://www.e-ventail.fr)**

accès aux sites déclaratifs en fonction de votre équipement  
documentation téléchargeable : normes et fiches techniques  
actualité DADS et nouveautés réglementaires  
réponses aux questions en ligne

#### Un numéro d'appel unique

**0 821 10 34 00 (0,09 €/min)**

informations générales  
mise en relation avec un technicien des données sociales

#### Une adresse électronique de correspondance

**[crtlds@cram-lr.fr](mailto:crtlds@cram-lr.fr)**



*Assurance Retraite  
Assurance Maladie  
Risques Professionnels*

Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Languedoc-Roussillon  
Service Données sociales  
29 cours Gambetta - CS 49001 - 34068 Montpellier cedex 2